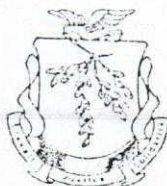


REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



INSTRUMENTS DE RATIFICATION

le protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Nous, **Professeur Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée ;

Prenant acte de la ratification du *protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés* par la loi N°L2001/020/AN du 10 décembre 2001 de l'Assemblée Nationale de la République de Guinée ;

Convaincus que l'adoption d'un protocole facultatif se rapportant à la convention relèverait l'âge minimum de l'enrôlement éventuel dans les forces armées et de participation aux hostilités, contribuera effectivement à la mise en œuvre du principe selon lequel l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions le concernant ;

L'Assemblée Nationale ayant vu et examiné ;

Déclarons que Le *protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés* sera scrupuleusement respectée dans chacune et toutes ses dispositions.

En foi de quoi, les présents instruments de ratification ont été établis.

Fait à Conakry, le 5 août 2011




Professeur Alpha CONDE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



INSTRUMENTS DE RATIFICATION

de la convention N°182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

Nous, **Professeur Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée ;

Prenant acte de la ratification de la *convention N°182 de la l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination* par la loi N°L2001/022/AN du 10 décembre 2001 de l'Assemblée Nationale de la République de Guinée;

Convaincus que l'élimination effective des pires formes de travail des enfants exige une action d'ensemble immédiate, qui tienne compte de l'importance d'une éducation de base gratuite et de la nécessité de soustraire de toutes ces formes de travail les enfants concernés et d'assurer leur réadaptation et leur intégration sociale, tout en prenant en considération les besoins de leurs familles ;

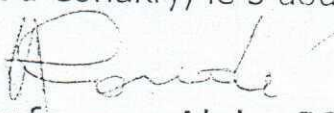
L'Assemblée Nationale ayant vu et examiné ;

Déclarons que la *convention N°182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination* sera scrupuleusement respectée dans chacune et toutes ses dispositions.

En foi de quoi, les présents instruments de ratification ont été établis.



Fait à Conakry, le 5 août 2011


Professeur Alpha CONDE



INSTRUMENTS DE RATIFICATION

*de la convention N°5 de la Haye sur la Coopération et la Protection
des enfants en matière d'adoption internationale*

Nous, **Professeur Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée ;

Prenant acte de la ratification de la *convention N°5 de la Haye sur la Coopération et la Protection des enfants en matière d'adoption internationale* par la loi N°L2001/021/AN du 10 décembre 2001 de l'Assemblée Nationale de la République de Guinée ;

Convaincus que cette convention consacre le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de ne pas être astreint à un travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou nuire à sa santé ou à son développement civique, mental, spirituel, moral ou social ;


L'Assemblée Nationale ayant vu et examiné ;

Déclarons que la *convention N°5 de la Haye sur la Coopération et la Protection des enfants en matière d'adoption internationale* sera scrupuleusement respectée dans chacune et toutes ses dispositions.

En foi de quoi, les présents instruments de ratification ont été établis.

Fait à Conakry, le 5 août 2011




Professeur Alpha CONDE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



INSTRUMENTS DE RATIFICATION

Au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants.

Nous, **Professeur Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée ;

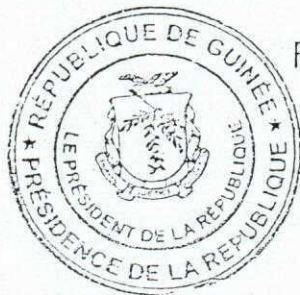
Prenant acte de la ratification du *protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants*, par la loi N°L2001/024/AN du 10 décembre 2001 de l'Assemblée Nationale de la République de Guinée ;

Convaincus que ce protocole facultatif consacre le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de ne pas être astreint à un travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou nuire à sa santé ou à son développement civique, mental, spirituel, moral ou social ;


L'Assemblée Nationale ayant vu et examiné ;

Déclarons que *le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants* sera scrupuleusement respecté dans chacune et toutes ses dispositions.

En foi de quoi, les présents instruments de ratification ont été établis.



Fait à Conakry, le 5 août 2011


Professeur Alpha CONDE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



INSTRUMENTS DE RATIFICATION

de la convention N°138 du B.I.T sur l'âge minimum à l'emploi

Nous, **Professeur Alpha CONDE**, Président de la République de Guinée ;

Prenant acte de la ratification de la *convention N°138 du B.I.T sur l'âge minimum à l'emploi* par la loi N°L2001/023/AN du 10 décembre 2001 de l'Assemblée Nationale de la République de Guinée;

Convaincus que cette convention consacre le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de ne pas être astreint à un travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou nuire à sa santé ou à son développement civique, mental, spirituel, moral ou social ;

L'Assemblée Nationale ayant vu et examiné ;

Déclarons que la *convention N°138 du B.I.T sur l'âge minimum à l'emploi* sera scrupuleusement respectée dans chacune et toutes ses dispositions.

En foi de quoi, les présents instruments de ratification ont été établis.

Fait à Conakry, le 5 août 2011

Handwritten signature of Alpha Conde.

Professeur Alpha CONDE

